Halte à la répression

Pour le respect des libertés publiques et syndicales !

Alors que le mouvement social, parti de la jeunesse, s'étend depuis plusieurs semaines à l'ensemble de la société, le gouvernement déploie tout l'arsenal répressif à sa disposition pour l'étouffer : manifestations interdites, parcours imposés par les préfet·es, assignations à résidence et surtout un déchainement de violence policière.

En Ille-et-Vilaine, des lycéen·nes particulièrement mobilisé·es sont ciblé·es et arrêté·es, parfois à l'intérieur même de leur établissement scolaire. Ils et elles subissent également des procédures disciplinaires instrumentalisées pour sanctionner leur engagement.

De plus, mardi 3 novembre, un enseignant et militant syndical a été placé en garde à vue pendant cinq heures, injustement accusé d'avoir organisé une manifestation interdite alors qu'il accompagnait des lycéen·nes mobilisé·es dans un rôle d'observation et de médiation. D'autres militant·es ont été verbalisé·es en marge de cette manifestation pour la simple détention de drapeaux syndicaux, ce qui constitue une entrave inacceptable au droit syndical.

La CGT Éduc'action 35, le SNES 35, la FNEC FP FO 35, SUD Éducation 35, le SE-Unsa 35 et la CFDT EFRP 35 dénoncent avec force cette répression et ces atteintes répétées aux libertés fondamentales qui touchent essentiellement des personnes mineures. Nos organisations refusent de se laisser intimider et condamnent toute entrave à l'exercice du droit syndical. Elles restent déterminées à défendre la liberté de manifester.

Elles soutiennent les lycéen·nes mobilisé·es et le droit à l'engagement démocratique de la jeunesse et appellent les pouvoirs publics à l'apaisement, au respect de l'État de droit et à la protection des libertés syndicales.